

Il y a 100 ans l'Arménie est contrainte de céder 60% de son territoire



Le **traité de Kars** est signé en octobre 1921 entre la Turquie kémaliste d'une part et les Républiques soviétiques de la Transcaucasie dont l'Arménie était une des composantes, de l'autre.

Avec ce traité celui de Sèvres **devient de fait caduc** et l'Arménie cède 60% de son territoire dont la ville de Kars, la capitale médiévale Ani et le mont Ararat.

Le **traité de Lausanne** de 1923 reconnaît définitivement les frontières actuelles de la Turquie moderne et l'Arménie n'y est pas mentionnée.

Le quotidien *L'Arménie soviétique (Sovetakan Hayastan)* du 30 janvier 1922. relate le discours du dirigeant

communiste Alexandre Myasnikyan, personnage politique actif au sein de l'URSS naissante en Biélorussie d'abord et en Arménie ensuite.

"(Applaudissements, ovations et exclamations "Vive le Lénine arménien)

"L'Arménie soviétique est le seul régime capable d'établir la paix et pour cela nous sommes allés à Kars afin de signer un traité de paix et d'amitié avec les Turcs.

Le gouvernement précédent de la FRA (de la première République mai 1918-29 novembre 1920, ndlr) rêvait d'une Arménie indépendante avec accès à la mer. Nous (communistes, ndlr) avons renoncé à cette bêtise afin d'éviter de futures guerres génocidaires comme dans le passé.

Avec ce traité de Kars, nous (i.e.les bolchéviques expédiés de Moscou. ndlr) avons prouvé que nous pouvons vivre en paix avec nos voisins turcs "

L'histoire se répète mais souhaitons que la locution

sera réfutée suite aux pourparlers actuels entre

Erevan et Ankara visant un traité éventuel , pas bon, mais un supportable voisinage et de non agression.

Surtout souhaitons de ne pas lire des analyses insensées comme en janvier 1922.

Zaven Gudsuz zaven471@hotmail.com

Zaven Gudsuz est diplômé d'économie de l'Université de Nantes en France

photo : D.R.